MAHEND BETIND PIERRE LIBÈRE 36

Rites et Croyances relatifs à l'Enfance chez les Banen du Cameroun

Benema bi Banen ba Kamerun na mobu ma behonol eloa ye mon

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE





Rites et Croyances relatifs à l'Enfance chez les Banen du Cameroun

Benema bi Banen ba Kamerun na mobu ma behonol eloa ye mon

8° 03 m

MAHEND BETIND PIERRE LIBÈRE

Rites et Croyances relatifs à l'Enfance chez les Banen du Cameroun

Benema bi Banen ba Kamerun na mobu ma behonol eloa ye mon

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PRÉSENCE AFRICAINE
25 bis, rue des Ecoles — PARIS



AVANT-PROPOS

De nombreux actes magico-religieux, magico-médicaux et plusieurs autres rites de ce genre ayant été déjà bien connus grâce aux travaux scientifiques et aux différentes monographies des savants, ethnologues et spécialistes d'histoire des religions, il m'a semblé inutile, de prime abord, de parler des rites et croyances relatifs à l'enfance chez les Banen du Cameroun.

Parler d'un tel problème si important par le fait de sa délicatesse nécessite préalablement une formation scientifique spéciale que je regrette de n'avoir pas reçue, suffisamment.

Malgré tout M. le professeur A. Caquot, directeur de cette thèse, m'encouragea énormément lorsqu'il me dit: « écris ce que tu connais, d'après ce plan, de peur que certaines choses ne soient jamais mises en évidence ».

Le but premier de mon travail n'est donc pas de faire un traité de philosophie ou d'histoire des Banen, mais d'exposer beaucoup plus systématiquement ce que j'ai vu et entendu afin d'apporter une contribution utile à la connaissance de la culture et de la société traditionnelles des Banen.

Certes Mme Dugast en a fait la monographie en deux tomes, l'un en 1955 et l'autre en 1960, publiée à l'Institut d'ethnologie de Paris. Mais comme elle me l'a dit : « Vous savez que nous Européens nous ne pouvons jamais tout savoir sur les civilisations africaines. Ce n'est qu'un Munen comme vous qui pourra nous exposer toutes les faces du problème de l'enfance chez vous, dans votre population » (Extrait de sa lettre du 11 mai 1963).

Il est intéressant, en tant que Munen (singulier de Banen) que j'expose le sujet plus originalement puisque c'est un travail sans précédent, afin de réveiller la conscience culturelle de la jeunesse banen en particulier et camerounaise en général pour l'interprétation par elle-même de ce que jusqu'ici on faisait en cachette en Afrique Noire.

Le second but est de constituer un recueil précis de ces rites qui disparaissent peu à peu en se confondant avec les

civilisations étrangères.

Le dernier est celui de mon point de vue théologique étant donné que cette thèse est en vue de mon grade de licencié ès théologie.

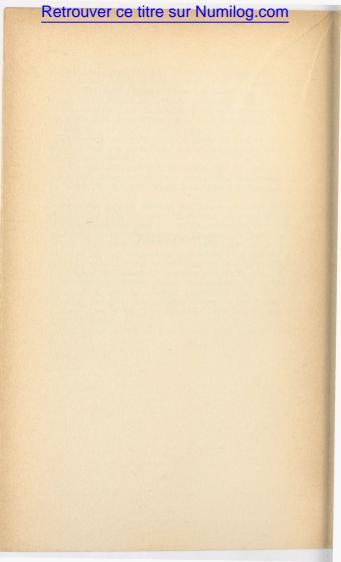
Une seule méthode m'a été nécessaire : éviter de faire un travail idéal, retenir mes convictions chrétiennes afin de présenter de mon mieux la société traditionnelle des

Banen.

Mon père (oncle) Mahend Nesoko, connu sous le nom de Mahènd Sôki (époque allemande) et Mahènd Sakeo (époque française) chef de famille Ndoknoba et mort en août 1955 à l'âge de 90 ans environ, m'a été l'informateur le plus utile. Il fût le frère aîné de mon père Betind Martin mort en 1949 en laissant au monde six filles et trois garçons. Ce dernier a été le fondateur et l'ancien de l'Eglise de Dikong Ndokbaembi. Quant à son frère aîné, il fut réputé chez les Banen par sa connaissance de nombreux rites des Banen, sa richesse et surtout par son esprit inventif. Membre des sociétés Imbei, Bilel, Ulumu, et Umbok, il fut forgeron et menuisier comme la plupart des vieillards banen.

Cher papa, tu sais de quel amour nous nous aimions!

INTRODUCTION



I. — LES RITES ET LEUR SIGNIFICATION

Rite ou rit, vient du latin Ritus, ce qui veut dire manière, cérémonies, coutumes. Il s'agit particulièrement des cérémonies religieuses.

Les auteurs anciens appellent «rituales libros» les livres qui contiennent les cérémonies sacrées. On donne encore aujourd'hui dans l'église catholique le nom de «rituels» aux livres qui renferment l'Ordre et la Manière des cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des Sacrements et dans la célébration du service divin.

Il appartient primitivement à la langue religieuse et signifie l'ordre prescrit des cérémonies religieuses, des coutumes religieuses (1).

Le latin ritus dérive du sanscrit rta : « ce qui est droit » ordre.

En dehors de l'usage religieux, ritus a aussi le sens de môs, mœurs, coutumes.

En prenant rite dans son sens religieux F. Vigouroux (2) affirme qu'il y en a de deux espèces :

1. Les lois morales, naturelles et positives.

2. Les lois rituelles — celles-ci ayant pour objet le culte extérieur de Dieu. Toutes étant des actes extérieurs prescrits par la loi pour le culte. En général les cultes extérieurs sont les compléments nécessaires de la religion. L'homme est à la fois âme et corps; de plus il vit au milieu

D'après F. Lichtenberger, cf Encyclopédie des sciences religieuses, Paris 1881, Tome II.
 Dict. de la Bible, Tome II, Letouzey et Ané, édit., Paris 1910.

de ses semblables. Il est donc nécessaire que par la pratique des rites extérieurs il associe son corps au culte de Dieu et en même temps s'unisse d'une manière semblable à ses frères avec lesquels il partage solidairement le devoir social d'honorer Dieu publiquement. De plus ces pratiques servent à exprimer et à entretenir le sentiment intérieur de la religion.

M. Arnold Van Gennep (3) après avoir étudié différentes monographies et synthèses sociologiques a fait le classe-

ment des rites.

D'abord, dit-il « chaque société générale contient plusieurs sociétés spéciales qui sont d'autant plus autonomes et dont les contours sont d'autant plus précis que la société générale se trouve à un degré moindre de civilisation (3).

« Dans les sociétés modernes il n'y a de séparation un peu nette qu'entre la société laïque et la société religieuse, entre le profane et le sacré — de telle sorte que les sociétés laïques d'une part, et les sociétés religieuses de l'autre, se tiennent par leurs bases essentielles. — Pour passer de l'une à l'autre il faut remplir certaines conditions qui cependant ont ceci de commun qu'elles sont à base économique ou intellectuelle seulement (3).

« Des sociétés spéciales sont organisées sur des bases magico-religieuses, et le passage de l'une à l'autre prend l'aspect du passage spécial qui se marque par des rites déterminés, chez nous (4) : baptême, ordination, etc.

« Chez les non ou moins civilisés cette distinction entre le profane et le sacré est basée, fondée sur celle des générations ou classes d'âge. Le passage d'un âge à un autre s'accompagne d'actes spéciaux qui consistent en des cérémonies. C'est le fait même de vivre qui nécessite les passages successifs d'une société spéciale à une autre, et d'une situation spéciale à une autre. »

M. A Van Gennep a groupé ensemble toutes ces cérémonies, suivant un schéma dont cependant l'élaboration détaillée est encore impossible. Si en effet dit-il, « l'élude des rites a fait ces années dernières de grands progrès on est loin de connaître dans tous les cas leurs raisons d'être et leur mécanisme, et avec assez de certitude pour pouvoir les catégoriser, les classer, à coup sûr. Le premier point obtenu a été la distinction de deux classes de rites :

⁽³⁾ Rites de passage, Paris 1909.

^{(4) «} Nous » en parlant de la société européenne.

1. Les Rites Sympathiques.

2. Les Rites Contagionistes.

Sont rites sympathiques ceux qui se fondent sur la croyance à l'action, au semblable sur le semblable, du contraire sur le contraire, du contenant sur le contenu et réciproquement, de la partie sur le tout et réciproquement, du simulacre sur l'objet ou l'être réel et réciproquement, de la parole sur l'acte.

Les rites contagionistes sont ceux qui se fondent sur la matérialité et la transmissibilité, par contact ou à distance,

des qualités naturelles ou acquises.

Il existe aussi des rites à base animiste et des groupes de rites à base dynamistes (impersonnel). Les rites sympathiques ne sont pas nécessairement animistes (5) ni les rites contagionistes nécessairement dynamistes (6). Il s'agit là de quatre catégories indépendantes l'une de l'autre, mais qui ont été groupées par couple par deux écoles étudiant les phénomènes magico-religieux d'un point de vue différent.

De plus M. A. Van Gennep montre « qu'un rite peut agir directement ou indirectement. Par rite direct on entendra celui qui possède une vertu efficiente, immédiate, sans intervention d'agent autonome; imprécation, envoûtement, etc... Au contraire le rite indirect est une sorte de choc initial, qui met en mouvement une puissance autonome ou personnifiée, ou toute une série de puissances de cet ordre, par exemple un démon ou une classe de djinns, (3), ou une divinité, lesquels interviennent au profit de celui qui a accompli le rite.

Enfin on peut distinguer des rites positifs qui sont des volitions traduites en actes, et des rites négatifs. Ceux-ci sont couramment appelés « Tabou »; mais puisque vivre ne consiste pas en un non-agir continuel, de même le «tabou » ne peut constituer à lui seul un rituel; il n'existe qu'en tant que contrepartie des rites positifs.

Un même rite peut donc rentrer dans quatre catégories

⁽⁵⁾ Relatifs à l'animisme: système dans lequel l'âme est la cause première des faits vitaux aussi bien que des faits intellectuels. Culte des esprits.

⁽⁶⁾ Relatif au dynamisme: doctrine qui ne reconnaît dans les éléments matériels que des forces dont l'action combinée détermine l'étendue et les autres propriétés du corps.

⁽⁷⁾ Djinns: Nom que les Arabes donnent à des êtres bienfaisants ou malfaisants, supérieurs aux hommes, inférieurs aux anges.

en même temps, et par suite il y a seize possibilités de classement pour un rite donné, les quatre contraires s'éliminent, conformément au tableau suivant :

Rites Animistes

Rites Sympathiques Rites Contagionistes
Rites Positifs Rites Négatifs
Rites Directs Rites Indirects

Rites Dynamistes (8)

« Peut-être découvrira-t-on encore d'autres classes de rites. Mais déjà celles-ci en englobent un nombre considérable » (sans abolir la difficulté qui réside dans leur interprétation).

II. - LE PAYS ET LES TRIBUS DES BANEN

a) Aperçu historique.

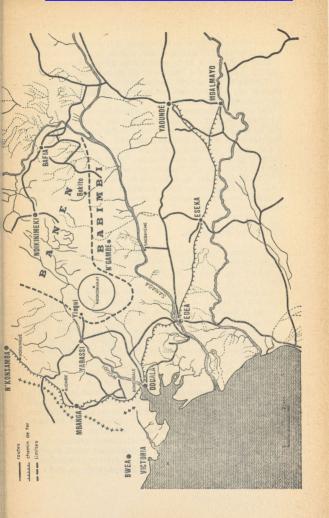
La première visite du Cameroun fut à la côte vers 1472 par Fernando Po, et au nord quelques années plus tard par des Européens qui, venus de Tripoli arrivèrent jusqu'au lac Trhad.

Au moment où les missionnaires arrivèrent dans le Cameroun du sud vers 1845 les tribus Camerounaises ne sont pas disposées comme elles se trouvaient autrefois. L'installation de celles-ci s'est faite par les migrations des Familles entières et souvent après des guerres inlassables.

Pendant plus de quarante ans les missionnaires (Anglais et camerounais) consacrèrent leurs efforts à l'évangélisation et l'instruction de ceux qui étaient à leur disposition.

En 1884 le Cameroun devint protectorat Allemand et une nouvelle organisation sociale, politique commença aussitôt. L'empire Allemand envoya un grand nombre d'administrateurs, de médecins et d'instituteurs. En 1885 la Conférence de Berlin reconnut officiellement l'Adminis-

⁽⁸⁾ Rites de passage, A. Van Gennep, p. 11.



Aux Editions "PRÉSENCE AFRICAINE"

*

RAPONDA WALKER et SILLANS

RITES ET CROYANCES DES PEUPLES DU GABON

DOMINIQUE TRAORE

MÉDECINE ET MAGIE AFRICAINE

CHEIKH ANTA DIOP
NATIONS NÈGRES ET CULTURE

ABDOULADE WADE

ECONOMIE DE L'OUEST AFRICAIN



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX° siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

т

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia

— Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit —

dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

